

Agora et minorités

Bernard Bosredon

INTRODUCTION

Agora: place publique siège de l'assemblée du peuple, lieu de rencontre, de négociation et de discussion pour les commerçants et plus largement les citoyens de la cité. Voilà en gros ce que disent tous les dictionnaires. Centre de la vie sociale et politique de la cité, à mi-distance à Athènes de la porte de la ville qui peut ouvrir vers la Barbarie¹ et de l'Acropole habitée par les dieux, l'agora est, au centre d'une cité, un lieu d'hommes et de citoyens. Métaphore possible de l'espace public démocratique contemporain, l'agora nous rappelle qu'un lieu de

1 Cf Isocrate, *Panegyrique IV* (cité en bibliographie).

civilisation doit être aussi un lieu de délibération politique et de vie sociale, économique et culturelle.²

Mais comment réunir en un lieu unique de civilisation, l'ensemble des individus en capacité égale de discuter des objets concernant la vie de la cité à partir du moment où certains d'entre eux considèrent qu'ils sont porteurs d'une différence exigeant un traitement politique spécifique? Comment faire fonctionner nos agoras d'aujourd'hui pour donner accès à des demandes persistantes de reconnaissance en attente de réponse? Voire, comment organiser l'espace public démocratique pour que le législateur ne soit pas instrumentalisé au nom d'un groupe majoritaire ayant intérêt à faire taire ce besoin de reconnaissance plurielle?

Je me propose d'examiner d'abord pourquoi l'agora est aujourd'hui en question puis d'examiner ensuite de façon globale les nouvelles contraintes politiques induites par la diversité des besoins de reconnaissance telle que cette diversité est aujourd'hui portée par les minorités de toute nature. Je terminerai enfin par quelques explorations empiriques du "phénomène minoritaire" en évoquant notamment la question linguistique, notamment en Europe. Celle-ci, qui a conçu une Convention-cadre pour la *Protection des minorités nationales* (ouverte à la signature depuis 1995), servira de terrain de manœuvre à cette étape de la réflexion.

2 E. Morin (2008).

1. L'AGORA EN QUESTION

1.1. La question des minorités

La question des “minorités” est au cœur de cette interrogation sur les défauts de nos arènes politiques. Cette question est un véritable défi pour les démocraties contemporaines car seules les démocraties, de par la nature de leur régime politique, se doivent de résoudre ce qui se présente sinon comme une aporie politique en tout cas comme une difficulté majeure: comment penser et vivre les différences en rapportant celles-ci à l'unité d'une condition politique moderne, c'est-à-dire démocratique? Comment penser et vivre sa condition d'homme et de citoyen lorsque les individus sont distribués selon des registres culturels différents, selon des intérêts de groupe parfois contradictoires (en tout cas divers), selon des histoires et des identités spécifiques? Nos lois et nos enceintes délibératives démocratiques seraient-elles en panne? Ou présenteraient-elles des trous qui laisseraient échapper certains objets? Leur tamis serait-il devenu trop large pour retenir une matière sociale devenue soudain trop fine?

1.2. La montée des reconnaissances spécifiques

L'idée chemine qu'en effet, au moment où la mondialisation pousse ses feux, paradoxalement des identités nouvelles exigent d'être reconnues comme telles. Il se répand en plusieurs pays démocratiques — surtout peut-être dans les pays démocratiques — que les lois ne ré-

pondent plus exactement à la diversité montante de situations humaines particulières et à leur demande de reconnaissance spécifique. Cette difficulté minorerait la variété de ce qui constitue dans leur épaisseur nouvelle les sociétés d'aujourd'hui et créerait en retour des inégalités entre des groupes. Cette minorisation constitue les minorités. Populations migrantes pauvres et parfois harcelées, poussées par l'espoir d'une vie meilleure ou aspirant simplement à la paix civile en difficulté permanente d'intégration,³ revivalismes religieux poussant sur les ruines de forums anciens et jouant leur partie, revendications linguistiques faisant parfois renaître d'anciennes blessures, questions de société mal traitées et mal réglées en recherche permanente de solutions cumulatives sinon pérennes comme la formation, le problème du handicap, la parité sexuelle, la mixité sociale etc., autant de nouveaux objets avec leurs "acteurs" ou interlocuteurs du champ social et politique dont nos assemblées doivent intégrer les demandes souvent légitimes mais parfois aussi contradictoires.

3 Assimilation des immigrants et disparition des groupes minoritaires sont des processus parallèles. "Dans les théories fonctionnalistes, dominantes dans les années 50, la question centrale dans l'étude des groupes immigrés et minoritaires est celle de l'intégration, celle-ci étant définie comme le processus selon lequel une société peut absorber un nouvel élément sans compromettre sa situation fondamentale" (Philippe Poutignat et Jocelyne Striff-Fenart, 1995).

1.3. L'utopie citoyenne face à une réalité plurielle

Plus globalement et enveloppant le tout comme en écharpe, un bruit de fond persistant et montant, celui des mémoires et des cultures qui cherche à dire à chacun où est sa place spécifique dans les différents registres du territoire, de la tribu, de la fidélité à une mémoire, etc. Le multiculturalisme, c'est en effet *l'homme situé* au-delà ou en-deçà du citoyen délibérant dans l'agora. Les minorités et la pluralité, c'est en mille lieux sa nouvelle condition. En contraste, l'utopie citoyenne c'est dans un grand nombre de pays encore aujourd'hui une conception qui considère l'homme comme l'homme d'un seul lieu, qui prend alors le nom de "citoyen" et qui, partout où la loi prévaut, s'adosse au socle des lois et des règles librement consenties. Les "droits de l'homme et du citoyen", les "droits humains" comme on le dit plus souvent aujourd'hui, tiennent à distance et à égale distance d'abord ce qui prive chaque individu de sa capacité à délibérer en citoyen libre, d'autre part ce qui pourrait le priver de sa condition concrète d'homme toujours culturellement situé et qui aspire aujourd'hui à une reconnaissance par les autres de cette "situation" particulière pourvu qu'elle ne contrevienne pas à ce qu'a établi le législateur. Cette conjonction ancienne, "homme" et "citoyen", repose finalement la question de l'unité sociale et politique du "vivre ensemble".

2. PENSER L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DE L'AGORA COMME UNE TENSION ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE MULTICULTUREL

2.1. Les temps heureux de la construction majoritaire d'un ensemble national

Il fut un temps, il y eut des lieux où les institutions publiques, les écoles, l'ensemble des services publics étaient des machines à intégrer. En France, sans méconnaître pratiquement la diversité des individus et de leurs contextes mais sans vouloir pour autant accorder à chacun un intérêt particulier, le "processus de francisation a continué à partir de la fin du siècle dernier par l'intégration de vagues successives d'immigrés".⁴ Elles contribuaient par leur action et dans leur fonctionnement à imprimer en chacun l'idée que ce qu'il portait alors dans ses rapports avec l'institution était moins la propriété commune d'être un "citoyen" (après tout, c'était abstrait) mais plutôt celle d'une "aspiration commune" (ce qui est plus ressenti). On pouvait même y voir un véritable attachement à ces appareils où l'individu pouvait certainement par son truchement appréhender la structuration

4 Edgar Morin (2008). Edgar Morin y voit un lien fort avec l'assise donnée en France par les droits de l'homme: "La continuation de l'intégration des étrangers est un des aspects de la fidélité de la France à elle-même. Le ressourcement dans la République est le ressourcement dans le principe où l'identité française introduit quasi génétiquement en elle-même l'idée universaliste des droits de l'homme" (p. 55).

politique en profondeur de la société française à travers la puissance de ses institutions et de ses administrations. L'agora ainsi institutionnellement formatée au nom de la République était une fonderie où les différences issues des immigrations nombreuses, les distinctions régionales, les variétés linguistiques n'avaient plus la force d'exister par elles-mêmes parce qu'elles avaient mieux à faire ensemble autrement. Ce qui reste est une diversité communément acceptée, précisément un bien commun et un patrimoine — comme en France, les vins et les fromages...

En prenant la question du “vivre ensemble” sous l'angle de la nation — de l'Etat-nation nous dirions aujourd'hui — dans son livre *Qu'est-ce qu'une nation* (1889), Renan nous rappelle que ce ne sont pas les spécificités, les minorités, les traditions locales d'un ensemble soumis aux mêmes lois qui fait l'unité d'une nation. C'est au contraire tout ce qui efface les concrétions des différences, naturelles ou culturelles soit dans les mots de l'époque: la “race”, la “langue”, la “religion”, les “intérêts” et la “géographie”!⁵ Qu'est-ce qui fait une nation? une mémoire commune et la réaffirma-

5 A propos du rapport entre langue et nation Renan prend ses références dans la tradition humaniste occidentale: “Voyez les grands hommes de la Renaissance, ils n'étaient ni français, ni italiens, ni allemands. Ils avaient retrouvé, par leur commerce avec l'Antiquité, le secret de l'éducation véritable de l'esprit humain, ils s'y dévouaient corps et âme. Comme ils firent bien!” *Qu'est-ce qu'une action?* (E. Renan, p. 25-6).

tion régulière d'une volonté de vivre ensemble. Dans le contexte du XIX^{ème} siècle c'est, je cite, "avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple". Dans le contexte du XX^{ème}, ce modèle qui inspire encore sourdement les mentalités françaises prétend joindre des pôles contraires: celui de la diversité des hommes ou des solidarités d'une part, celui de l'unité citoyenne d'autre part. L'unité citoyenne, ce UN de l'espace politique, c'est depuis 1789 la souveraineté qui réside essentiellement dans la nation. Celle-ci n'est ni le peuple, ni des paquets diversement rassemblés de citoyens mais comme l'écrit Nicolas Tenzer à propos du livre de Renan: "une représentation d'une communauté par un mot du langage qui n'a aucune portée juridique, ni en droit interne, ni en droit international".⁶

2.2. La nation en question: l'hétérogénéité de la nouvelle agora

D'un côté et particulièrement dans certains lieux du monde ou dans certaines traditions historiques, s'est imposée l'idée qu'une agora pensée comme un espace public homogène et universaliste d'une part, une agora structurée par le grand appareil des lois voulues par la représentation démocratique nationale d'autre part, est le meilleur dispositif civil capable de faire vivre ensemble ce qui ressortit d'un autre espace celui-là, à savoir l'en-

6 Postface à *Qu'est-ce qu'une nation?* (E. Renan, p. 41).

semble complexe des individus qui constituent un espace social, économique et culturel (ces catégories se recouvrant certainement) fait de différences, de diversité, de déterminations sociales variées et surtout porteurs de représentations collectives distinctes. Le UN de cet espace public a donc partie liée avec le TOUT d'un espace concret, relatif et hétérogène d'individus qui ont "à faire" ensemble. On l'aura compris, en disant cela je suis peut-être en France et dans quelques autres républiques analogues. En tout cas, ce qui domine c'est la représentation de la démocratie à la française qui, par les lois et les institutions, vise l'intégration de citoyens (le UN de l'espace des lois républicaines) parfaitement différents les uns des autres en un TOUT, des citoyens "pris" dans des solidarités de différentes natures, un TOUT quelque peu disparate construit par l'histoire (origines géographiques et ou ethniques, niveaux de vie, âge, sexe etc.). Ce UN et ce TOUT constitue le non-UN d'un "corps politique" complexe, hétérogène et, du coup, définissable comme un lieu de nécessaire déséquilibre ou rééquilibrage, un lieu de confrontations discursives plus que de communication, la communication présupposant déjà l'espoir de la concorde, l'attente du résultat. C'est la "nouvelle agora" avec ses minorités de toutes natures. Le titre de notre communication pointe donc l'utopie d'une agora à construire qui délimite nécessairement un espace public *ouvert à tous* et capable d'accueillir ce qui le désigne comme *toujours insuffisant*, je veux parler des mino-

rités. C'est cette tension structurelle qui caractérise cette nouvelle agora.⁷

3. "MINORITÉS": UN TERME POLYSÉMIQUE

3.1. "Minorités qualifiées"

Il existe une définition assez bien répandue⁸ selon laquelle une "minorité nationale" désigne dans un Etat un groupe de personnes qui:

- a) résident sur le territoire de l'Etat;
- b) sont citoyens de cet Etat;
- c) entretiennent des liens anciens et durables avec lui;
- d) présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, linguistiques, religieuses spécifiques;
- e) constituent un ensemble représentatif par rapport au reste de la population tout en étant minoritaire;
- f) ont la volonté de préserver ensemble leur identité commune, notamment leurs traditions, leur religion, leur culture et leur langue.

7 On retrouve cette tension et de cette exigence dans la préface à l'édition de 1990 de la 17^e édition de *l'Espace public* de Jürgen Habermas: "Un espace public fonctionnant politiquement n'a pas seulement besoin des garanties offertes par les institutions de l'Etat de droit, il dépend aussi du soutien de traditions culturelles, de modèles de socialisation, d'une culture politique propre à une population habituée à la liberté" (Jürgen Habermas, 1997, p. XXXI).

8 Cf Recommandation 1201 adoptée le 1^{er} février 1993 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Mais les minorités sont de toute nature et “nationale” dans “minorité nationale” est un adjectif quelque peu réducteur.⁹ Mieux vaut entrer par conséquent dans le détail des caractérisations.

Dans cette agora à construire, *minorité* est un hypéronyme capable de subsumer des “minorités qualifiées”. Si l’on écarte la question des minorités relatives au combat politique fondée sur l’opposition “agir/parler” comme les “minorités agissantes” qui s’opposent à “majorités silencieuses”, le concordancier établi à partir d’un seul numéro du journal français *Le Monde*¹⁰ nous rappelle que les minorités se constituent principalement

- a) sur la base de la religion [“minorités *chrétiennes*”; “(..) appartient à la minorité alaouite (..)”, “(..) dont sa minorité *juive* (..)”];
- b) sur la base de déterminations que l’on classera selon son point de vue comme nationale — si l’on peut faire correspondre le nom d’un pays sur le modèle serbe/Serbie — ou ethnique dans le cas contraire [“(..) laissant loin derrière de

9 La dénomination “minorité nationale” a la particularité d’être étrangement ambiguë. D’un côté, elle signifie “minorité *appartenant à une nation*” (interprétation locative); d’un autre côté elle signifie “nationalité ayant la propriété *d’être une nation*” comme le Tibet aujourd’hui (interprétation qualifiante).

10 *Le Monde* du 24 mars 2008; En lexicographie, un concordancier est un index de mots présentés avec leur contexte. Les environnements d’un terme permettent de construire entre autres choses la représentation des objets nommables par un terme.

faibles minorités serbe, tsigane, turque, goran et bosniaque (...); “(...) les Turkmènes, minorité originaire de Turquie, se plaignent des (...) du Kurdistan voisin (où vit également une minorité de cette même *ethnie*”)].

Le concordancier nous confronte par ailleurs à des formes de minorités caractérisées par des propriétés qui peuvent être distribuées dans les groupes précédents sur la base du phénotype ou du sexe, ces minorités pouvant être évoquées comme relevant de la catégorie globale de “minorité” [“(…) protéger les droits des minorités *sexuelles* et des minorités *ethniques* (...)”].

Il suit que la notion de minorité qui nous importe ici renvoie principalement soit à des groupes de nature ethnique, religieux, culturel, social voire linguistique d’une part, soit à des individus qui se reconnaissent comme partageant, avec beaucoup d’autres, des choix ou des caractères propres parfois distribuables sur les groupes précédents. On peut remarquer également que les catégories peuvent se cumuler (“je suis kurde, ta langue n’est pas la mienne”). On observe enfin que le mot *minorités* est dans ce registre le plus souvent au pluriel alors que le mot *majorité* est lui toujours — mais comment pourrait-il en être autrement? — toujours au singulier. Il suit que la majorité se conçoit naturellement dans l’UN de l’agora politique et qu’elle est aveugle à la pluralité des minorités qui entrent pourtant dans ce TOUT social, politique,

culturel etc. qui fait la société. Il suit enfin que c'est bien la co-existence, voire la confrontation de minorités politiquement mal servies d'une part et d'une majorité politique par définition légitime qui constituent ce non-UN de l'agora nouvelle. L'on constate aussi que le terme hyperonyme de *minorité* dont le sens général est présent dans tous les emplois qualifiés de *minorité* (*minorité nationale*, *minorité ethnique* etc), renvoie à une difficulté semblable pour les populations qui sont concernées: l'incapacité de rejoindre des majorités qui ne peuvent partager leur volonté spécifique et néanmoins légitime. Or comme le dit Annah Arendt, le politique naît d'un agir ensemble, dans l'action. Comment donner forme à une action individuelle ou collective sans une volonté partagée qui la fait naître et la dirige?

3.2. Des droits de l'homme étendus

Il est clair que la balle est dans le camp du législateur qui doit concevoir un dispositif régulateur capable de modéliser dans le cadre du UN des lois et des règles démocratiques (par définition valables pour tous) un système qui contraint la tendance hégémonique de toute majorité dès lors qu'elle n'est jamais que la majorité d'un moment de sa propre histoire. En attendant que le législateur national fasse son travail, l'Europe rencontre ce réel qui oblige à penser une agora en mouvement, consciente des possibilités d'instrumentalisation de ses propres lois. Elle a donc mis en place une conven-

tion-cadre qui, comme son nom l'indique, n'a pas force de loi. Cependant, elle peut servir pragmatiquement à mieux réguler les tensions entre les minorités nationales et le reste de la population soumises toutes ensemble aux mêmes lois. La dynamique du dispositif peut se décrire en deux temps. Le premier mouvement consiste à garantir que la protection des minorités nationales comme des personnes qui appartiennent à ces minorités soit consubstantielle aux droits de l'homme. Une fois ce cliquet enclenché, une fois garantie également à chacun la possibilité de choisir librement d'être ou non traité comme appartenant à une minorité nationale, le mouvement suivant consiste à énoncer des dispositions plus spécifiques qui "formatent" en quelque sorte les solutions pratiques d'une co-existence pacifiée et surtout d'une collaboration active.

Les parties contractantes s'engagent en effet à promouvoir une véritable égalité, à la fois pleine et effective, entre les minorités nationales et la majorité, à promouvoir tout ce qui peut aider à conserver et à développer la culture des minorités nationales, ce qui implique des engagements en matière d'éducation, de langue, de liberté de conscience, de religion etc. Les parties contractantes s'engagent à garantir l'accès aux médias et à leur utilisation. Cela peut aller jusque dans le détail comme des recommandations orthographiques ou topographiques. On mesure *a contrario* l'ampleur des marques inconscientes des cultures dominantes. Mais on mesure

aussi les difficultés à surmonter quand ces dispositions peuvent apparaître comme des machines qui permettent de renforcer plus qu'elles ne les protègent les identités culturelles. C'est particulièrement problématique dans des pays comme la France qui ont construit leur unité de très longue date. Des demandes de reconnaissance peu enracinées y relèvent d'un folklore sympathique qui fleure bon aux yeux de certains la nostalgie, le bon vieux temps, la bergère et ses blancs moutons. D'autres demandes, grimaçantes celles-là, sont le signe d'un retour plus inquiétant des vieux mouvements politiques irrédentistes de libération nationale.¹¹

4. LES LANGUES À L'ASSAUT DU VIEUX MONDE

4.1. Le plurilinguisme moteur du multiculturalisme

Je voudrais terminer par quelques réflexions plus optimistes qui donnent à penser que l'agora moderne que nous appelons de nos vœux peut trouver dans la résolution de la Babel européenne l'expérience cruciale qui attestera de la résolution de l'aporie *minorités/majorité politique*. Il n'y a rien de plus identitaire qu'une langue dont le poète sait qu'elle est un monde à soi seul, dont l'enfant se sert pour entrer précisément dans ce qu'il pense être le monde, dans laquelle les hommes se sentent comme chez

¹¹ Le communautarisme peut aussi être évidemment au rendez-vous de ces affirmations identitaires, l'ethnisme se heurtant au projet d'autonomie sociale et individuelle des démocraties.

eux et en famille. Toute intrusion d'une autre langue dans un tel verrouillage de l'identité peut provoquer la guerre. Je voudrais rappeler ici que le multiculturel qui est pour une bonne part du multi-identitaire peut faire bon ménage au sein d'une "espace politique de civilisation" pourvu que l'on accepte d'entrer dans une ère de l'échange et du partage non pas au sens marchand voire chrétien ou humaniste du terme mais au sens plus contemporain du clivage et du manque. Le partage ici est le partage de soi: je ne suis complet qu'avec une autre part qui n'est pas encore en moi mais qui doit le devenir, une autre part que je ne pressens même pas mais dont le besoin existe et qui ne pourra venir précisément de ce qui n'est surtout pas moi mais, peut-être (et sans assurance aucune) de l'expérience commune du multiple que je pourrai faire grâce à d'autres radicalement différents. Je suis amputé aujourd'hui de ce que je serai demain. L'expérience d'une Europe multilingue est une chance unique à saisir. Pour cela, il faut transmuter le "multi-quelque chose" qui fait coexister à l'extérieur le multiple en un "pluri-quelque chose" qui fait coexister en soi des compétences et des expériences nouvelles. En d'autres termes, le défi est de faire de tout Européen et si possible, le plus tôt possible, de tout enfant d'Européen un citoyen (ou un futur citoyen), de la pluralité en lui donnant l'occasion d'une compétence linguistique plurilingue. Le multilinguisme c'est la coexistence de peuples parlant des langues différentes, c'est le renforcement possible des communau-

tés et des identités, le trop plein de soi. Le plurilinguisme c'est la coexistence en chacun de langues différentes, de mondes différents; c'est le manque perpétuel et nécessaire de l'autre.

4.2. Les idéologies linguistiques

Pour aller dans ce sens il faut évidemment casser les doxa bien établies qui constituent des idéologies linguistiques dangereuses. D'abord, il est difficile de parler d'universel si l'on ne conçoit la formulation de celui-ci que dans une seule langue. De ce point de vue, la France et les Etats-Unis sont étrangement siamois dans leur posture universalisante et dans leur difficulté à faire coexister plusieurs langues chez un même locuteur. En effet, ces derniers qui ont inventé l'idéologie du *melting pot* ne semblent pas inclure la diversité linguistique dans le respect des différences ethniques (contrairement au Canada par exemple mais surtout contrairement à l'Afrique du Sud). Quant à la France, elle a du mal à faire vivre des restes de langues de grande culture comme l'occitan ou le breton. Or l'on sait bien que le développement du plurilinguisme et sa gestion dans le cadre d'une politique publique européenne peut jouer un rôle stratégique dans l'accueil des populations migrantes, le maintien de leur patrimoine linguistique, l'acculturation des Européens et leur sensibilisation à la valeur des langues parlées sur leur continent. De ce point de vue, l'Europe est un laboratoire géant de la multiculturalité linguistique.

Pour le faire fonctionner, il faut dénoncer d'abord **l'idéologie linguistique de l'inégalité** des langues parallèle à l'idéologie de l'inégalité des cultures. L'idéologie linguistique spontanée prend naissance dans le sentiment des locuteurs et consiste à privilégier sa propre langue et sa propre culture comme l'on fait de son environnement social et affectif direct. Le sentiment peut s'exprimer de la façon suivante: ce que je dis, ce sont des mots; ce que j'entends d'une autre langue, ce sont des sons, voire des bruits... Au mieux puis-je concéder que c'est une langue imparfaite, incomplète que celle à laquelle je me confronte. On le voit, ethnocentrisme et parfois racisme inconscients rôdent et menacent notre compréhension du monde des signes. Les langues ne sont ni parfaites, ni imparfaites, ni douces, ni belles, ni difficiles à entendre: elles sont des langues tout simplement. En revanche, leur extinction est un désastre quasi écologique dans la mesure où c'est un morceau de civilisation et donc d'une histoire impossible à retrouver qui meurt avec elles. Les minorités linguistiques sont des avant-gardes qu'il faut aider.

Il faut aussi venir à bout d'un autre réductionnisme: **celui de la langue nationale**. L'Europe est un ensemble de nations. Est-elle pour autant un regroupement de langues "patentées", de langues "ayant pignon sur rue" au motif que ces langues auraient puissamment contribué à construire l'identité nationale de chaque pays européen? La langue nationale n'est jamais qu'une varié-

té linguistique, une espèce politiquement utile comme certaines espèces animales ou végétales ont une efficacité certaine dans l'agriculture industrielle. Mais il faut conserver de façon vivante toutes les espèces à moins de courir le risque majeur d'un désastre écologique. Même chose pour les langues. Ajoutons que le partage des langues nationales conforte le sentiment d'appartenir à une maison commune. Le plurilinguisme n'est plus alors un simple cosmopolitisme mais un ferment de multiculturalité, un facilitateur pour une agora dynamique forte d'un déséquilibre permanent entre le dispositif des lois, règlements, recommandations et la diversité culturelle et sociale.

Je tordrai enfin le cou à l'**idéologie linguistique économique**. Aujourd'hui en effet l'économisme veut frayer la voie du politique et le reste doit suivre! Cette paresse est mortifère. Dans le champ linguistique, cela se traduit par l'évocation du "coût" du multilinguisme humain. Cela prend la forme technico-pratique de tentatives basées sur l'idée qu'une variété linguistique pourrait servir de langue simplifiée pour une communication fonctionnelle du type: "à quelle heure est mon train? je vous dois combien?". Cette idéologie est fondée sur un principe d'économie et se propose de réduire les coûts d'un patrimoine trop riche pour être entretenu: coût d'apprentissage, coût de traduction ou d'interprétation... Elle inspire des politiques nationales qui visent à privilégier le choix d'un seul idiome, homogène et com-

mun. Le marché rejoint par là un autre rêve idéaliste: celui de la langue universelle. Nous le voyons, cette forme d'universalité est celle d'un marché. Ce rêve d'unification est celui d'un en-soi global où enfin, l'altérité radicale à rechercher partout et toujours de façon têtue aura disparu. Comme pour les espèces vivantes, nous sommes ici aussi près d'un non-retour.¹² L'homogénéisation linguistique en cours a déjà considérablement renforcé les processus hégémoniques; notamment, pour les *linguas francas*, l'édition scientifique.

Dans ces conditions, l'éducation plurilingue devient une priorité citoyenne qui ne peut qu'aider au renforcement d'un espace public ouvert et dynamique. Il ne s'agit pas de former des polyglottes mais d'amener les personnes à apprendre tout au long de leur vie personnelle et professionnelle. C'est non seulement faire œuvre d'un sens économique moderne ouvert aux questions d'environnement et de patrimoine mais c'est aussi faciliter la culture du contact, la culture du partage des valeurs et des expériences humaines collectives.

CONCLUSION

Les minorités sont la mauvaise conscience des majorités démocratiques. Elles ne devraient être que des diversités. Comment surmonter la contradiction majorité/minorités? D'abord en considérant qu'il ne s'agit pas de

12 Cf Roland Breton (2003).

contradiction logique mais de contradiction dialectique et que le UN de l'espace public doit nécessairement se confronter avec le non-UN d'une agora nouvelle toujours déprise d'une partie de ses compétences. Le multiculturalisme nous aide car il force à sortir de soi. Encore faut-il que les sujets soient prêts à cela et se convainquent qu'ils doivent trouver ailleurs une nouvelle part d'eux-mêmes. Dialogue des cultures? Pourquoi pas si c'est une métaphore utile. Mais rien ne remplacera les citoyens. Pour dialoguer il faut des locuteurs qui soient capables d'être à la fois quelque part, en eux-mêmes, mais ailleurs aussi dans un peu des autres avec lesquels ils discutent et sont en commerce. C'est pourquoi le multiculturalisme qui est l'âme des minorités ne peut avoir d'issue politique que dans le pluriculturel. La pluriculture c'est l'appropriation par des individus et des groupes de plusieurs cultures, empêchant par là les réifications idiosyncrasiques dangereuses, apportant une dynamique et une variété vitales. Ce qui ne bouge pas dans ces conditions, c'est la forme unique de l'espace politique, cette forme *a priori* du vivre ensemble mais qui est plus un outil qu'un réceptacle. Ce qui bouge, c'est l'appropriation, par chaque individu de connaissances nouvelles, de goûts étrangers à son propre *ethos*.

BIBLIOGRAPHIE

- BRETON, Roland (2003). *Atlas des langues du monde*. Paris, France, éditions Autrement.
- GILROY, Paul (1993). *The Black Atlantic. Modernity and Double Consciousness*. Verso publisher (2003, traduction française, éditions Kargo).
- HABERMAS, Jürgen (1962). *Strukturwandel der Öffentlichkeit*. Hermann Luchterhand Verlag, (traduction française, édition de 1997, *L'espace public*, France, Payot).
- ISOCRATE (2003). *Panegyrique IV*. Texte établi et traduit par G. Mathieu et E. Brémond, 1938, *Discours*, Tome II. Paris, France, Les Belles lettres.
- JULIEN, François (2008). *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*. Paris, Fayard.
- MORIN, Edgar (2008). *Pour une politique de civilisation*. Paris, Arléa.
- PLASSERAUD, Yves (directeur) (2005). *Atlas des minorités en Europe*. Paris, éditions Autrement.
- POUTIGNAT, Philippe et STRIFF-FENART, Jocelyne (1995). *Théories de l'ethnicité*. Paris, Presses universitaires de France.
- RENAN, Ernest [1997 (1869)]. *Qu'est-ce qu'une nation?*. Barcelone, éditions Mille et une nuits.
- TAYLOR, Charles (1992). *Multiculturalism and "the Politics of Recognition"*. Princeton, Princeton University Press (traduction française de 1997, Paris, Flammarion).